



**Fédération Nationale de l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation Professionnelle
FNEC FP FORCE OUVRIERE**



ELECTION AU COMITE TECHNIQUE D'ETABLISSEMENT

Scrutin du 4 décembre 2014

**Profession de foi de la liste
présentée par la
FNEC FP FORCE OUVRIERE**

FO est un syndicat indépendant qui vous représente et vous défend

Le jeudi 4 décembre tous les personnels titulaires et non titulaires de l'établissement sont appelés à voter pour élire leurs représentants au Comité Technique (CT) de leur établissement. Le CT est une instance consultative, informée de toutes les grandes questions concernant l'établissement, des principales décisions budgétaires à la gestion des postes, pour le personnel BIATSS, les enseignants et enseignants-chercheurs et les contractuels. Le CT doit se prononcer sur les regroupements d'universités et d'établissements, les réorganisations de services, la fusion de composantes et de services, ou encore la suppression ou la création de postes.

Cette élection détermine également la composition du CHSCT de notre établissement.

VOTEZ FO

- pour défendre le statut national des fonctionnaires,

C'est défendre le statut général de la fonction publique d'Etat et les statuts particuliers qui définissent nationalement nos garanties.

- pour défendre les droits des contractuels,

C'est combattre pour la titularisation des contractuels qui le souhaitent. C'est voter pour défendre les droits des contractuels qui ne bénéficient d'aucune garantie statutaire et sont victimes d'une précarisation croissante.

- pour revendiquer l'augmentation des traitements contre le blocage du point d'indice jusqu'en 2017, alors qu'il est déjà bloqué depuis 2010 !

c'est revendiquer 8% d'augmentation de la valeur du point d'indice, une revalorisation des grilles indiciaires pour toutes les catégories C, B et A, de réelles perspectives de carrière et des possibilités de promotion.

- pour promouvoir les libertés universitaires et la liberté de recherche,

C'est défendre les libertés universitaires et la liberté de recherche face à l'arbitraire mis en place par les lois Péresse et Fioraso dans les établissements. C'est demander le respect de la spécificité des disciplines dans l'organisation des études, des concours, de la recherche, et l'attribution des moyens (postes et budgets) nécessaires à l'exercice de ces libertés.

- pour s'opposer à la territorialisation,

La loi Fioraso organise le regroupement autoritaire des établissements, dans la logique de l'acte III de la décentralisation. Cette territorialisation remet en cause le caractère national du service public républicain. Avec la mise en place des COMUE - rejetée dans les CT et au CNESER - voter FO, c'est revendiquer le maintien de toutes les formations, s'opposer aux mutualisations forcées et défendre les conditions de travail.

- pour défendre la liberté de négociation,

C'est refuser un « dialogue social » dans lequel les représentants syndicaux n'auraient comme mission que d'accompagner les contre-réformes et ne pourraient discuter que dans le cadre de leur mise en œuvre. Force Ouvrière veut négocier sur la base des revendications des personnels, en toute indépendance, même si ces revendications sont contradictoires avec les contre-réformes ou les contraintes budgétaires.

Au CT de l'établissement les élus SNPRES-FO et SUPAUTONOME-FO de la liste présentée par la FNEC FP-FO :

- s'opposeront à tout gel de poste lors des campagnes d'emplois.
- défendront dans les campagnes d'emplois, l'ouverture de postes statutaires, sur concours, respectant les disciplines et les qualifications.
- exigeront la consultation systématique du CT pour toute réorganisation et défendront les personnels concernés. En particulier ils s'opposeront à toute externalisation.
- s'opposeront, sur les politiques indemnitaires, à toute individualisation et défendront les droits nationaux menacés par les politiques d'établissement au nom de l'harmonisation. Dans le contexte du gel du traitement ils défendront l'augmentation des taux des primes et leur alignement minimum sur des taux nationaux, s'ils existent.
- s'opposeront au non renouvellement des contractuels et revendiqueront que l'ensemble des éligibles au dispositif de titularisation de la loi Sauvadet puisse en bénéficier.
- défendront les droits à congés des personnels enseignants et BIATSS. Pour les BIATSS, ils s'opposeront à l'application de la circulaire GILLE qui enlève des congés en cas de congés maladie ou maternité, et la proratisation des RTT. Pour les enseignants, ils veilleront au respect des droits à congés de la circulaire nationale du 30 avril 2012 obtenue par Force Ouvrière (si les congés maternité surviennent pendant les congés, ils doivent prolonger d'autant ces congés).
- revendiqueront, concernant les enseignants, l'application intégrale du référentiel national, contre le travail gratuit, qui pour les tâches autres que l'enseignement et la recherche, respecte l'équivalence officielle stipulant que toute heure de travail (dit effectif) correspond à 0,24 heure TD.
- s'opposeront à toute mesure locale qui fasse pression sur les enseignants pour qu'ils acceptent une modulation à la hausse de leur service d'enseignement.
- demanderont la consultation du CT sur toute mesure ayant une incidence sur les conditions de travail, et demanderont si nécessaire la convocation du CHSCT.
- demanderont le respect de la santé et de la sécurité au travail, et exigeront le recrutement des médecins du travail nécessaires pour la visite médicale à laquelle ont droit tous les personnels salariés, visite annuelle de droit à la demande des agents.
- lutteront contre toute forme d'arbitraire et de harcèlement.
- s'opposeront aux pratiques clientélistes
- s'opposeront à la multiplication des tâches administratives et procédures bureaucratiques



La différence, c'est notre indépendance

**Le 4 décembre
aux comités techniques**

**VOTEZ ET FAITES VOTER
FORCE OUVRIÈRE**